

Communiqué de Presse

Une convention pour renforcer les liens entre la Nièvre et la Saône-et-Loire

Puisque la Nièvre n'est pas une île, et que l'horizon de ses habitants ne se borne pas aux frontières territoriales, de nouvelles façons de coopérer sont à construire, à imaginer, entre les Départements. Telle est l'ambition de Fabien Bazin, président du Conseil départemental, déterminé à créer – ou renforcer – les ponts entre la Nièvre et ses voisins. Première avancée : la convention prochainement signée avec son alter ego de la Saône-et-Loire.

La Nièvre et la Saône-et-Loire ont en partage une histoire, une géographie, des « frontières », et des traits de caractère – ruralité, industrie, élevage, etc. les deux départements sont également liés (soudés ?) par le Morvan, massif unique de moyenne montagne qui recèle à lui seul d'innombrables points d'attache entre les habitants et les collectivités : tourisme, culture, environnement, mémoire.

Entre ces deux départements, la vie circule, depuis toujours, avec l'évidence de la proximité et d'une communauté de destins. Les services des Conseils départementaux entretiennent des échanges réguliers autour de questions elles aussi communes, telles que les actions sociales, les collèges, l'entretien des routes, l'agriculture, l'aménagement, les usages numériques.

À l'initiative des deux présidents, Fabien Bazin côté Nièvre et André Accary côté Saône-et-Loire, ces liens vont s'enrichir et se prolonger dans d'autres domaines grâce à une convention de coopération sans précédent qui sera présentée et signée

**jeudi 5 septembre à 11 h 30 au musée de Bibracte
(2, route Jacques-Gabriel-Bulliot - 71990 Saint-Léger-sous-Beuvray).**

L'article 1 de la convention, dont la durée a été fixée pour cinq ans, résume l'ambition de ce rapprochement : « *Les deux collectivités départementales ont décidé de travailler ensemble pour faciliter le partage des initiatives prises dans leurs politiques publiques afin d'accélérer la mise en œuvre d'idées et de pratiques. De surcroît, les deux collectivités ont décidé de mieux coordonner leurs actions en direction du territoire partagé qu'est le massif du Morvan. Enfin, les deux collectivités ont décidé de mutualiser certains achats lorsque cela est pertinent.* »

La presse est cordialement invitée à couvrir cet événement.

Contacts :

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet de Fabien Bazin / 06 87 01 00 17

Yohan Charlot / Directeur de cabinet d'André Accary / 06 83 65 03 70

